

COG 2018/2022 de l'Assurance Maladie ... ou comment brader la sécu !

120 ANS DE PROTECTION COLLECTIVE DES SALARIES DETRUIITS !

- L'accord d'entreprise défavorable s'imposera à la Convention Collective
- Le salarié ne pourra plus refuser les modifications de son contrat de travail

C'est le début de la remise en cause des 13^{ème}, 14^{ème} mois, des RTT, du temps de travailsujets que la CNAM veut renégocier cette année !!!!



LES RECETTES DE NOTRE PROTECTION SOCIALE

- Suppression des cotisations maladie
- Suppression des cotisations assurance chômage

Les cotisations sont fondamentales pour financer la protection sociale.

UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT REVU A LA BAISSSE !

- **-14%** sur les frais de fonctionnement dans cette nouvelle COG.

Merci aux directeurs zélés qui au lieu de donner davantage d'avancement ont préféré rendre le budget non exécuté à la CNAMTS.

EFFECTIFS : COMMENT FAIRE MOINS AVEC PLUS !

- Un taux de remplacement de 36% au lieu de 50%. Pour certains organismes c'est la suppression de postes autres que le non remplacement de départ à la retraite
- Des réorganisations et des mutualisations avec de fortes **contraintes de mobilité**
- Une **baisse de 2.5% de nos effectifs** sur les 5 prochaines années soit - 8000 postes.
- Un manque d'effectifs qui va détériorer les conditions de travail

L'avenir de notre Sécurité Sociale,
on le laisse entre leurs mains ?



Notre avenir dépendra aussi des accords locaux, qui ne pourront être favorables aux salariés que si les organisations syndicales n'acceptent pas de compromissions.

Pas un accord qui ira dans le sens d'un quelconque recul social, remettant en cause notre Convention Collective gagnée par de nombreuses luttes, ne sera signé par la CGT !!

**LE 22 MARS 2018 TOUS EN GREVE POUR
DEFENDRE NOTRE SECURITE SOCIALE !!!**